

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — — — — — 30
Faits divers, — — — — — 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
CODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

30 MARS 1871.

Le Journal officiel de la Commune fait pleuvoir une grêle de décrets et de proclamations.

1^{er} décret : « La Commune est proclamée le seul pouvoir. »

2^e décret : « La conscription est abolie. »

3^e décret : « Remise générale est faite aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871. »

4^e décret : « La vente des objets déposés au Mont-de-Piété est et demeure suspendue. »

Nous laissons de côté les autres.

Les Jacobins de l'Hôtel-de-Ville s'entourent de mystère. Ils discutent à huis clos. Bien que la Commune soit le seul pouvoir, le Comité central ne disparaît pas. Il s'arroge le droit de diriger la garde nationale. Le roulement du service militaire se fait par l'état-major de la place Vendôme. C'est de là que part le mot d'ordre.

A 2 heures de l'après-midi, les artilleurs de la Commune sont à leurs pièces, comme s'ils allaient ouvrir le feu. Derrière les canons, sur les pavés de la barricade, s'étage une foule de gardes nationaux, le fusil à l'épaule. Va-t-on livrer bataille ? Non, il s'agit simplement de photographier l'état-major et la barricade.

O comédiens sinistres !
La population saine de Montmartre et de Belleville jette les hauts cris et se plaint des avanies dont elle est victime.

L'AMITIÉ DE L'ITALIE.

Au plus fort des calamités de cette terrible année 1870, les libéraux et les républicains français éprouvèrent une ineffable joie en apprenant que le pouvoir temporel était enfin tombé. Les faciles triomphes de Victor-Emmanuel les consolèrent un instant des victoires de M. de Bismarck ; la brèche faite à la Porta-Rica par les bombes italiennes adoucit pour eux l'horreur du bombarde-

ment prussien, et les capitulations de nos armées leur semblèrent moins amères, quand ils surent que les zouaves du Pape, eux aussi, avaient capitulé. Le *Journal des Débats* en poussa un long cri de triomphe, qui fut répété dans tout Paris et dans tout le pays par la presse libérale et républicaine. La France révolutionnaire, broyée sous le talon de botte du Prussien, triomphait à Rome dans la personne d'un roi, qui profitait lâchement de nos malheurs pour violer les engagements pris envers nous, elle battait le Pape et arrachait leurs armes à ces « mercenaires pontificaux » qu'on vit, quelques semaines plus tard, donner à nos armées deux éclatants exemples de courage et de dévouement à la patrie.

Aujourd'hui que la véritable France, la France chrétienne et conservatrice, commence à respirer, les révolutionnaires tremblent pour leur œuvre. Ils savent bien que la France ne peut que protester, mais ces protestations leur font peur ; ils sentent instinctivement que le vengeur viendra de la France.

Pour arrêter ces protestations, ils ont dit, redit et fait croire que les catholiques poussaient à une guerre avec l'Italie. Cette idée d'une guerre contre l'Italie, alliée de la Prusse, dans les circonstances présentes, ne pouvait entrer que dans la tête d'un fou. Ils la prêtèrent aux catholiques, et aujourd'hui encore, malgré les démentis les plus formels, nombre de badauds sont persuadés que les évêques réclament l'envoi de

Mac-Mahon en Italie, avec ce qui nous reste de soldats et de canons.

Cependant cette calomnie perd du terrain. Le grand argument invoqué aujourd'hui contre les pétitions catholiques, c'est qu'il faut ménager l'amitié de l'Italie.

L'amitié de l'Italie ! mais c'est une chimère, c'est une dérision : l'Italie, maîtresse de Rome, pourra nous battre avec l'aide de la Prusse, elle pourra nous reprendre Nice et la Savoie ; quant à tirer un coup de fusil pour nous, jamais ! L'Italie de Victor-Emmanuel et de Garibaldi a, d'ailleurs, trois excellentes raisons pour rester notre ennemie : elle nous doit beaucoup, elle nous a beaucoup offensés, et ses intérêts l'éloignent fatalement de nous, comme ils la rapprochent de la Prusse.

Pour plaire à l'Italie, la France s'est aliéné l'Autriche, elle a engraisé du sang de ses soldats les champs de bataille de Magenta et de Solferino, elle a dépensé ses millions. En reconnaissance de tous ces bienfaits, l'Italie a traitreusement déchiré les traités revêtus de la signature de la France ; elle a envahi les Etats du Pape, que la France a solennellement pris sous sa protection ; elle a profité de nos malheurs pour s'emparer de Rome, le 20 septembre, le jour même où les Prussiens enserraient Paris dans ce cercle de feu que rien n'a pu briser. Lorsque M. Thiers est allé demander secours pour la France réduite à la dernière extrémité, l'Italie a fait la sourde oreille ; à peine a-t-elle donné quelques bonnes paroles, dont elle se défend même aujourd'hui, comme d'une sottise. Nos défaites ont été

célébrées chez elle par des réjouissances publiques, et ses journaux, tout fiers des succès de M. de Bismarck, nous ont donné le coup de pied de l'âne.

On le voit, l'Italie révolutionnaire a élevé l'ingratitude à la hauteur d'un principe et pour elle son ennemi c'est son bienfaiteur.

Ses intérêts, du reste, la poussent du même côté que sa passion. Entre l'alliance de la Prusse victorieuse et l'alliance de la France vaincue, l'Italie ne peut pas hésiter et n'a jamais hésité. Un nouveau triomphe de la Prusse rendrait à l'Italie Nice et la Savoie du côté de la France, le Tyrol du côté de l'Autriche et affirmerait toutes ses conquêtes.

La revanche de la France aurait fatalement des résultats tout opposés ; elle enlèverait à l'Italie l'espoir de reprendre les pays cédés en 1860, et mettrait en danger sa conquête de Rome, car, on aura beau faire, il restera toujours en France des millions de catholiques travaillant au triomphe des droits du Pape.

Entre l'Italie révolutionnaire et la France, l'amitié est donc impossible et la haine fatale. Quoi que nous fassions, il y aura un jour du sang entre les deux nations ; Dieu veuille que ce jour tarde longtemps encore !

On voit, par cet exposé sincère de la situation, ce que signifie cette prétendue amitié de l'Italie, qu'on nous accuse de perdre de gaieté de cœur. Elle ne s'est manifestée jusqu'ici que par la plus noire ingratitude,

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LE DIABLE AU MOULIN

(Suite.) (1)

Ce manteau cachait presque entièrement la figure de l'étrange visiteur et ne laissait voir que ses yeux, dont l'un, celui de droite, paraissait avoir le privilège de lancer des flammes. Sa démarche avait quelque chose de sec et de heurté, qui trahissait le fatal pied de bouc, attribué généralement à l'ange déchu par les vieilles femmes et les poètes.

La terreur de Marcel était si grande, qu'il ne vit pas un second personnage entrer à la suite du premier, déposer une valise et disparaître.

Essayant de se cacher dans un coin ténébreux de la pièce, car le souffle de la bise avait éteint la lampe, le pauvre garçon meunier regardait l'ombre qui approchait toujours, et semblait grandir démesurément à la lueur rougeâtre et vacillante du foyer.

— Où es-tu ?... Ici, mécréant ! dit l'homme au manteau d'une voix terrible. Vas-tu nous laisser sans lumière, et ne pourrais-tu m'aider à rétablir cette porte sur ses gonds ? Si tu l'avais ouverte quand j'ai frappé pour la première fois, je ne l'aurais pas enfoncée, corbleu !

La désobéissance eût été dangereuse.

(1) Voir l'Écho de l'Ouest du 28 mars.

En moins d'une minute la porte fut remise en place et la lampe rallumée.

— Que vois-je ?... des provisions de bouche ?... Flamme et tonnerre ! Sais-tu que ces gredins de postillons n'ont pas eu tout-à-fait tort de briser ma chaise dans le voisinage de ton moulin ? Je puis me contenter à la rigueur du souper que tu m'offres.

— Moi ?... je ne vous offre rien, dit Marcel.

Il avait repris un peu de hardiesse, depuis que l'inconnu s'était débarrassé du feutre à larges bords et du manteau.

Le visage de son hôte était bien un peu rébarbatif, et l'on remarquait dans son œil droit un éclat bizarre et une fixité désespérante ; mais le garçon meunier songea que, s'il était réellement en présence du diable, celui-ci du moins ne pouvait avoir à son égard de mauvaises intentions, puisqu'il lui rendait visite en habit de velours noir et en culotte courte.

Déjà, sans plus de façon, l'inconnu venait de se mettre à table.

Sur l'observation de Marcel que ce repas avait été préparé pour une dame, il répondit brusquement :

— Qu'elle en prenne sa part !... à condition toutefois qu'elle mangera très-peu, car je suis pourvu d'un appétit féroce. Va la prévenir.

— Votre nom ?
— Peu lui importe.
— Mais il faut qu'elle sache qui vous êtes...
— Eh ! parbleu ! dis-lui que je suis le diable ! cria l'inconnu, en frappant du poing sur la table avec impatience.

VI

Marcel frissonna de la plante des pieds à la racine des cheveux. Néanmoins la crainte de se voir enlever Jeanne lui donna un courage surnaturel.

— Tant mieux ! cria-t-il, c'est mon affaire ! nous allons passer un marché ensemble.

Son interlocuteur le toisa des pieds à la tête et retroussa les poils gris de sa moustache pour dissimuler un sourire.

— Au fait, j'ai besoin d'un valet de chambre, mon garçon, dit-il, et je te prends à mon service. Tu connais les conditions d'usage ?

— Oui, répondit Marcel, je suis prêt à signer le pacte que vous exigerez de moi.

L'arrivée de la comtesse et de Jeanne mit fin à ce dialogue.

M^{me} de Rocheboise allait apostropher durement l'audacieux qui, sans autorisation préalable, s'asseyait vis-à-vis d'un couvert dressé pour elle ; mais le garçon meunier lui glissa quelques mots à voix basse, afin de lui recommander la prudence.

— Qui êtes-vous, monsieur ? demanda-t-elle avec assez de politesse, et à quoi devons-nous l'honneur de votre compagnie ?

En même temps elle prenait place vis-à-vis de l'inconnu et faisait signe à Jeanne de s'asseoir auprès d'elle.

Mais elle n'obtint aucune réponse, car celui qu'elle interrogeait faisait une remarque alarmante : le menu du dîner consistait en une simple volaille froide, et Jeanne se disposait à prendre sa part d'un repas déjà trop médiocre.

L'inconnu décida qu'il souperait seul.

— Mesdames, dit-il, je vous demande permission de me mettre à l'aise. Je ne suis plus jeune, et des fatigues, des accidents de toute sorte ont légèrement endommagé mon physique. Excusez-moi donc si je m'écarte un peu du respect que tout galant homme doit à la beauté. Ça voyons, maroufle, ajouta-t-il en se tournant vers Marcel, tu vas entrer en fonctions ! Ouvre cette valise, et cherches-y ma robe de chambre.

Le garçon meunier se hâta d'obéir à son nouveau maître.

— Bon ! fit l'inconnu, je passerai ce vêtement tout-à-l'heure. Prends toujours ce bijou, que je te recommande de ne pas briser.

A ces mots, il retira de son orbite l'œil flamboyant qui avait tant effrayé le prétendu de Jeanne. Celui-ci, bien décidé à ne plus s'étonner de rien, tendit une assiette, reçut le dépôt qu'on lui confiait, et posa sur la table ce plat de singulière espèce.

Les deux femmes se levèrent en donnant des signes d'épouvante.

Mais leur convive n'avait pas encore terminé sa toilette du soir. Il présenta l'un de ses bras au garçon meunier. Ce bras, se détachant aussitôt de l'humérus, fut placé près de l'œil par l'intrépide valet de chambre. M^{me} de Rocheboise et la jeune fille pâlisèrent de plus en plus.

— Ne craignez rien, leur dit tout bas Marcel, je le connais... C'est le diable.

A cette phrase peu rassurante, Jeanne poussa des cris aigus et se précipita hors de la maison.

par des insultes et par le délaissement. Et aujourd'hui l'on nous demande que, pour prix de cette amitié, nous trahissions nos devoirs envers l'Eglise, nous laissions croire que nous approuvons et ratifions l'invasion de Rome ! Mais ce serait folie !

L'Italie nous a abandonnés ; elle nous a battus en prenant Rome, qui était sous notre sauvegarde et que nous n'avons pu défendre ; en d'autres temps, la vengeance eût été prompte ; aujourd'hui elle est impossible, mais au moins ne descendons pas jusqu'à dire que l'Italie a bien fait. Trompés, battus et contents, c'en est trop pour des Français, même en temps de République provisoire.

J.-B. JAUGEY.

Dépêches et Nouvelles.

M. Thiers a exposé hier à la commission d'ajournement les nécessités de nos finances.

« — Je suis, a-t-il dit, partisan de l'impôt sur les matières premières. Qu'on me donne ailleurs des ressources assurées, je l'abandonne. »

Il conclut en affirmant l'urgence de voter le plus tôt possible un système solide d'impôts et dit que le rapport de la commission du budget sera prêt à la rentrée.

Le gouvernement consent à un ajournement de 15 jours, plusieurs députés cependant ont l'intention de demander trois semaines.

La cour de Bourges doit citer devant elle M. de Flavigny, pour outrage au premier président.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 mars.

Discussion du budget de la marine.

Les réductions proposées avaient été combattues hier par l'amiral La Roncière, elles le sont aujourd'hui de nouveau par M. Farcy. Mais le ministre lui-même les accepte et les approuve. Il n'y a plus rien à dire.

M. Champvallier propose de réduire les appointements des sous-secrétaires d'État. Son amendement est repoussé.

Le rapporteur de la commission de la loi de prorogation monte à la tribune. On est tombé d'accord avec le gouvernement, dit-il, pour déclarer cette prorogation inopportune.

En ce cas le gouvernement ne devait pas la proposer.

La commission engage l'Assemblée non pas à prendre un congé, mais à suspendre ses séances pendant quinze jours. Cette subtilité n'est pas très-bien comprise et suscite des rumeurs.

Demain, à une heure, suite de la discussion.

Tout le monde pense que M. Thiers prendra la parole, et que son discours aura pour but de faire voter les nouveaux impôts avant les vacances.

A la cour d'assises de la Seine le général Trochu n'est pas sur des roses. L'impression générale de la 1^{re} audience lui est peu favorable. Nous donnerons en temps et lieu l'analyse de ce procès à nos lecteurs.

Nous recevons à la dernière heure une lettre de M. Jules André, rédacteur en chef de l'Union de l'Ouest, qui nous prie d'insérer en entier son article sur l'ajournement des pétitions catholiques, article que nous aurions résumé, dit-il, avec trop peu d'exactitude.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons pleine satisfaction à M. Jules André.

E. DE M.

Faits et propos du jour.

Voici les détails que donne la Liberté sur l'évasion du fameux colonel de la 5^e légion de fédérés, Simon Mayer (et non Meyer).

L'ancien colonel jouissait d'une force peu commune, force à laquelle il joignait une adresse qui, parmi ses camarades de prison, avait fini par devenir proverbiale. C'est ainsi que, durant sa captivité, il s'était amusé à sculpter diverses petites choses dont il a fait présent à son gardien avant de s'enfuir.

Profitant d'un moment où il lui était permis de se promener dans la cour du préau avec huit de ses camarades, Simon Mayer fit sauter la serrure d'une porte grillée qui donne sur le corridor des infirmeries, et se dérobant derrière la colonnade des piliers, gagna le vestiaire où probablement personne ne se trouvait à ce moment. Il n'eut alors que le choix des vêtements.

Quittant ses habits de prisonnier, il prit un paquet appartenant à un camarade, et dans lequel se trouvaient les effets que ce dernier avait quittés pour endosser la veste grise, changea précipitamment de costume et, enlevant un énorme madrier sur ses

épaules, passa devant le poste sans que celui-ci, qui le prit pour un ouvrier, se doutât de quelque chose.

Le pensionnaire de la Conciergerie, M. Mottu, a envoyé, il y a une quinzaine de jours, sa démission de conseiller municipal au président Vautrain.

On délibéra aussitôt. Les frères et amis intervinrent et, finalement, M. Mottu fut prié de garder son siège au Luxembourg.

Quelles seront les mesures adoptées, aujourd'hui que M. Mottu est accusé de faits qui, d'ordinaire, entraînent la perte des droits civils et politiques ?

Il paraît que la municipalité lyonnaise ne se bornait pas à acheter par milliers des cuirasses dont elle n'avait pas besoin, elle faisait aussi fabriquer d'innombrables cartouches dont elle oubliait de payer la fourniture. Samedi, la première chambre du tribunal civil de Lyon a rendu son jugement dans le procès intenté à la ville par le comte de Sparh, Suédois, directeur de la fabrique de cartouches qui avait été installée aux Minimes pendant la guerre.

La demande de M. de Sparh s'élevait à près de 500,000 fr.

Le tribunal a condamné la ville à payer la somme de 380,000 fr. comme dommages-intérêts au sieur de Sparh ; la ville a, de plus, été condamnée aux dépens.

Un incendie, qui s'est déclaré hier matin boulevard Mazas, a dévoré trois maisons. Un cheval a été brûlé vif ; il n'y a pas eu d'hommes blessés. Les pertes sont évaluées à 300,000 fr.

Voilà bien des incendies coup sur coup, soit à Paris soit en province.

Surveille-t-on suffisamment le pétrole ?

On écrit de Londres :

« La mort de Préau de Wedel a produit une vive impression parmi les réfugiés. Ils avaient espéré que les exécutions étaient finies, et que la commission des grâces commuerait la peine de l'assassin de Gustave Chaudey.

» Dans la prochaine assemblée générale on prononcera l'apologie de Préau de Wedel.

» J'ai rencontré hier M^{me} Félix Pyat. Elle est en grand deuil et affirme que son mari est mort. Cependant elle n'a que des présomptions, et elle dit à qui veut l'entendre qu'elle n'a pas eu de nouvelles de son mari depuis le 26 mai. La vérité est que Félix Pyat n'a donné signe de vie à personne. Ses anciens collègues sont convaincus qu'il aura été fusillé.

» Voici ce que l'on raconte :

» Dès le mois d'avril, Félix Pyat s'était procuré deux passeports : l'un prussien,

— Vous marier... Ah ! ah !... c'est trop drôle !... Vous marier... avec votre profession ?

— De quelle profession parles-tu, marouffe ? Je te donnerai cent coups de canne pour ne m'avoir pas averti que j'avais affaire à la comtesse. Aussi pourquoi vient-elle loger dans ce moulin ? Ne lui avait-on pas accordé deux jours ? Peste soit des femmes ! Je m'arrête ici tout exprès, pour ne pas arriver à Rocheboise avec une toilette en désordre ; demain je me serais présenté frais et dispos, dans une tenue irréprochable... Mille tonnerres !... Gare à tes os, si tu ne me rends pas ma jambe !

Mais le garçon meunier avait entendu parler des ruses de Satan ; il savait que le prince infernal n'était pas très-renommé pour sa bonne foi.

Donc Marcel jura de ne restituer le membre en question qu'en échange d'espèces sonnantes.

L'inconnu furieux lui jeta la vaisselle, les pots, les gobelets à la tête. Marcel se retrancha derrière une vaste dressoir et soutint le siège avec intrépidité.

Déjà plusieurs capitulations avaient été proposées par l'assiégeant, auquel il ne restait plus de projectiles, et rejetées par l'assiégé, qui ne demordait pas de la condition posée d'abord, lorsqu'un grand bruit se fit entendre à la porte de l'usine.

Tous les domestiques du château de Rocheboise, le chapelain en tête, envahirent le champ de bataille.

VIII

Se voyant inondé d'un déluge d'eau bénite, le chevalier Destouches (car c'était lui que Marcel

l'autre espagnol. Chacun de ces passeports était déposé avec une somme d'argent assez forte chez des amis sincères habitant à deux extrémités différentes de Paris. Ni ces passeports, ni l'argent n'ont été réclamés. Un sieur Châtelain, réfugié à Londres, l'un des deux dépositaires de Félix Pyat, vient de rendre l'argent et le passeport à M^{me} Pyat. »

Un horrible accident vient d'arriver à Vert-Galant, près Saint-Denis.

Par suite de la négligence mise par le garde-barrière Maisonhaute à fermer la barrière du passage à niveau, une voiture venant de Paris s'est engagée, à quatre heures quinze du matin, sur la voie ferrée, et a été atteinte par la locomotive du train de marchandises 305.

Deux personnes étaient dans cette voiture, M^{me} veuve Lhéruault, âgée de 46 à 48 ans, et sa jeune fille, âgée de 15 à 16 ans.

M^{me} veuve Lhéruault a été tuée raide sur le coup, le cheval coupé en deux ; la voiture a volé en éclats ; par un hasard presque miraculeux, la jeune fille, projetée à 18 mètres de là, n'a pas été blessée.

Le commissaire de police de Saint-Denis est venu immédiatement sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Il y a quelque temps, un colporteur, marchand de toutes sortes d'orviétans, voyageait par chemin de fer en compagnie de sa femme. Ils venaient de loin, s'étaient arrêtés en maintes villes, et avaient si bien fait leurs petites affaires, qu'en partant de Tours ils avaient vendu toutes leurs drogues et devaient reconstituer sur une large échelle leur officine à Saumur. Pour cela faire, ils avaient besoin de plus d'argent que de coutume.

— Si tu voulais passer pour drogue, dit le colporteur à sa femme, ça nous ferait des économies : Elle consentit à se faire drogue. Petite et maigre, elle se jette dans un panier, son mari la recouvre d'une méchante toile et la transporte à la gare. On pèse les bagages. — 29 kilog., crie l'employé. — Le panier est mis de côté, déposé dans un wagon, et pour dix centimes elle arrive à Saumur.

Le colporteur ne pouvait pas sortir seul ses bagages de la gare ; un employé lui vint en aide, et voyant une forme de hotte assez grotesque, il se la mit sur le dos en gamba-

prenait pour le diable) tâcha d'échapper à l'exorcisme, en se faisant reconnaître.

Il salua la comtesse, revenue avec ses gens, et lui dit :

— Ma foi, belle dame, le marquis de Lostanges, mon vieux compagnon d'armes, a su que vous aviez passablement aidé Rocheboise à se ruiner. S'il a voulu vous punir, moi je ne veux pas conserver vos dépouilles, — à moins cependant qu'il ne vous soit trop désagréable de convoler en secondes noces. Je suis de bonne race, madame, et l'on m'a surnommé Destouches-Canon, sous prétexte que j'ai eu l'honneur d'envoyer un nombre incalculable de boulets aux ennemis de la France. Voyez ! la guerre m'a privé d'un œil, d'un bras et d'une jambe, pertes que je répare tant bien que mal avec du postiche. Avez-vous encore peur de ces mutilations glorieuses ?

Pour toute réponse, M^{me} de Rocheboise sourit, et lui tendit la main.

— Bravo ! s'écria le chevalier, qui porta galamment cette main à ses lèvres. Maintenant, puisqu'il faut que je traite avec toi, continua-t-il en s'adressant à Marcel, je donne ce moulin pour dot à Jeanne. Rends-moi tout ce que tu m'as pris !

Le garçon meunier s'empressa d'ouvrir l'armoire et d'opérer la restitution.

— Monsieur l'abbé, dit Destouches au chapelain, vous aurez deux mariages à faire : gardez votre eau bénite pour la bénédiction nuptiale.

Et l'on reprit gaiement le chemin du château.

FIN.

(Reproduction interdite.)

VII

La comtesse ne la suivit pas encore ; mais elle sentit ses genoux se dérober sous elle, et manqua de s'évanouir, lorsqu'elle vit la jambe de l'inconnu se détacher comme le bras et rester entre les mains du garçon meunier. M^{me} de Rocheboise néanmoins demeurait toujours, cédant à un sentiment de curiosité plus puissant que la crainte.

Ce n'était pas le compte de l'effrayant personnage qui se démontait ainsi pièce à pièce.

— Allons, corbleu ! ce n'est pas fini, dit-il à Marcel ; ôte-moi cela !

Il portait à son front l'unique main qui lui restait. Pour le coup c'en fut trop. La comtesse, croyant qu'il allait également se faire dévisser la tête, suivit l'exemple de Jeanne.

Elles coururent au château demander du secours.

Cependant l'inconnu, joyeux du succès de sa ruse, riait aux larmes en mangeant la volaille, que venait de lui découper Marcel, et qu'il arrosait d'un vin du cru très-passable. Le garçon meunier s'étonnait du prodigieux appétit et de la soif inextinguible de l'esprit de ténèbres. Du reste, comme il paraissait assez bon diable, Marcel ne refusa pas de trinquer avec lui. Bien plus, il conçut le projet de le griser, afin d'en obtenir plus facilement un service, sans laisser son âme entre ses griffes. Il alla donc chercher à la cave plusieurs pots d'un excellent vin vieux qu'il tenait en réserve pour le jour de ses noces.

Le plan ne manquait pas d'habileté, mais

il échoua. Il ne restait plus que la carcasse aride de la volaille, et le dernier flacon se trouvait à sec, avant que le buveur eût perdu son sang-froid.

— Maintenant, tu vas rattacher ma jambe, dit-il à Marcel, et nous irons rassurer ces dames : il ne fait pas un temps à les laisser coucher dehors. Eh bien ! cette jambe, où l'as-tu fourrée ?

— Là dedans ! répondit le fiancé de la meunière.

Il frappait sur les panneaux d'une solide armoire de chêne, qu'il venait de fermer à double tour.

— Es-tu fou ?

— Non, certes. Vous l'aurez, ainsi que le reste, à une condition : ce sera de me donner assez d'or pour acheter le manoir et la terre de Rocheboise.

— Qu'est-ce à dire, maraud ?

— Ah ! c'est à prendre ou à laisser, monsieur le diable ! Je vais vous expliquer la chose. M^{me} la comtesse, que vous venez de voir, ne quittera plus le pays, si je lui rends son château, et j'épouserai Jeanne à coup sûr.

— Quoi ! cette dame est la comtesse de Rocheboise ! cria l'inconnu, bondissant sur son siège.

— Elle-même, en personne. Vous devez bien le savoir, puisque vous êtes le....

— Ça vite ma jambe, et dépêchons !... Flamme et potence ! moi qui venais me marier avec elle !... Je me suis montré là dans un joli négligé !

— Vous marier, vous ? dit Marcel, éclatant de rire.

— Oui, moi !... Qu'as-tu à goguenarder de la sorte, imbécile ?

dant comme s'il eût porté quelque méchante marchandise. Il sort de la gare en faisant des bûches qui disloquent les membres de la drogue vivante. Le colporteur s'en effraie.

— Merci, dit-il à l'employé; venez que je vous paie un petit verre, et déposez-là mon panier.

L'employé se décharge avec assez peu de soin; le colporteur découvre sa hotte, rend la liberté à sa tendre moitié, puis tous deux, sachant bien qu'ils n'ont plus rien à craindre des employés, prennent la fuite, heureux de leur stratagème qui leur a si bien réussi.

Le fait est authentique.

Le 13 mars, vers 5 heures du soir, le sieur Esnault Jean-Baptiste, âgé de 33 ans, journalier au village de Raillon, commune du Lude, s'est noyé volontairement dans le Loir, à quelques centaines de mètres de sa demeure. Il semble avoir été porté à cette extrémité par la souffrance qu'il éprouvait d'un mal dans la bouche lui empêchant de prendre aucune nourriture, et qui ne lui laissait voir en perspective que la mort par inanition.

Sa femme, qui prévoyait ce dénouement et qui le surveillait depuis quelques jours, n'a pu arriver à temps, faute de quelques minutes, pour l'empêcher d'exécuter son sinistre projet.

Il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge dans la misère.

Un accident a mis en émoi ce matin les habitants de la place du Ralliement à Angers.

Deux chevaux emportés et descendant à fond de train la rue d'Alsace, attelés à un fiacre, se sont lancés dans le magasin de M. Couradin, confiseur, en passant au travers des glaces.

Les deux chevaux ont pénétré entièrement dans le magasin, la voiture restant au dehors, arrêtée par la devanture.

Les chevaux sont abimés; il n'y a personne de blessé.

On lit dans *l'Indépendant de l'Ouest*:

Hier, le général Lallemand a passé en revue les troupes en garnison à Nantes.

Il n'y a rien de bien remarquable à dire de cette revue que le fait suivant, que nous reproduisons sans commentaires.

À l'issue de la revue, comme le général rentrait à l'hôtel de la division, un ouvrier, évidemment encouragé par sept ou huit autres qui se tenaient derrière lui, se dirigea vers le général Lallemand et lui cria:

« — Mon général, vive la République! »

Les hommes d'escorte voulurent éloigner l'ouvrier. Mais le général s'avançant, lui cria:

« C'est fort bien! La République, vous l'avez, sachez la garder! Pour moi, avant tout, je crie: Vive la France! »

Notre ouvrier, quelque peu ébahi, retourna vers le groupe dont il était sorti, en criant:

« — Vive la République! Vive la France! Vive le général Lallemand! »

Le 26 mars, au commencement d'incendie s'est déclaré à Saint-Georges-le-Tourel, dans une meule de paille appartenant au sieur Beaumont.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a été éteint dès le début et la perte est minime.

La cause de cet incendie est restée inconnue.

Mardi dernier, M^{me} veuve Effray, âgée de 59 ans, demeurant commune de Fontevrault, a été trouvée noyée dans un réservoir,

à 25 mètres de l'habitation de ses enfants, avec lesquels elle demeurait.

M^{me} Effray était aveugle depuis deux ans. Mardi, avant d'aller au travail, ses enfants lui avaient tout préparé et l'avaient laissée au logis suivant l'habitude.

Il est probable que cette pauvre femme aura pris, en sortant, la direction du réservoir et y sera tombée. Elle n'a pu se faire entendre. Le soir seulement son cadavre a été retrouvé.

LETRES D'UN OUVRIER.

II

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai indiqué dans la première lettre que vous avez accueillie avec tant de bienveillance, comment les doctrines ouvertement avouées aujourd'hui par le parti républicain m'avaient radicalement détourné de la République; mais je n'ai pas assez dit pourquoi, en dehors même de ces doctrines dissolvantes, j'aurais été embarrassé pour prendre parti.

« La République, a-t-on dit, est le gouvernement qui nous divise le moins. » Je l'ai cru dans un temps, mais aujourd'hui!... Car il faut s'entendre: la République soit, mais laquelle?

Est-ce celle de la rue des Réservoirs, ou celle de la rue Saint-Denis, ou celle de la rue des Rosiers?...

Est-ce celle de Thiers, ou celle de Gambetta, ou celle de Raoul Rigault?...

En effet, qui, aujourd'hui, pourrait citer un nom qui soit reconnu par tous pour un vrai républicain, par les électeurs de la Halle comme par ceux de Belleville?

J'en conclus donc, en dépit de la déclaration ci-dessus, que la République est, au contraire, le gouvernement qui nous divise le plus, parce qu'il est le moins défini et, j'ajoute, le moins définissable.

**

Or, — je le vois autour de moi, — la classe ouvrière, mais la plus honnête, la mieux intentionnée, discute beaucoup aujourd'hui, et trop souvent sans se rendre un compte exact de la valeur des choses.

Il faut remarquer, en outre, que l'ouvrier, généralement, est très-passionné dans ses impressions, et d'autant plus entêté dans ses idées que ces idées sont plus routinières et moins raisonnées. De là le grave inconvénient, le grand danger, dirai-je même, de tout ce qui prête à discussion dans la classe populaire.

Ce qu'il faudrait donc à l'ouvrier, pour assurer sa tranquillité et son bonheur, ce serait un état de choses « indiscutable ».

Tout le secret de la situation me paraît là.

**

Une autre considération vient encore à l'appui de cette remarque. C'est qu'en admettant qu'on se mette enfin d'accord sur une forme de république, on aurait encore et surtout la difficulté de se mettre d'accord sur son chef.

En effet, sous ce régime, tout le monde est susceptible de prétendre à la souveraineté nationale. Or, le caractère français est ainsi fait, — et je le vois tous les jours dans nos ateliers: — tel qui crie volontiers après le contre-maître ou le patron voudrait bien être l'un ou l'autre, quitte à devenir un peu despote ou tyran à son tour...

Pour mon compte personnel, et malgré ma modestie naturelle, il serait bien difficile de me démontrer que je serais incapable de faire un président de la République assez passable. Je suis à peu près sûr d'être honnête; je ne me crois pas plus bête que mon voisin; j'ai, en outre, une foule de réformes en sac qui doivent sauver la société... et, dame! dès que c'est possible... pourquoi pas?... De là à l'ambition, de l'ambition aux prétentions, des prétentions aux actes, c'est-à-dire aux bouleversements... Vous voyez d'ici la filière, monsieur.

Et voilà encore pourquoi je ne crois plus le régime républicain convenable à notre tempérament.

**

Mais il faut un système, pourtant. — Les inconvénients reconnus de ce dernier devaient me mettre sur la voie d'une solution pratique, et j'ai pu comprendre alors les avantages du principe monarchique.

Ici, monsieur le Rédacteur, j'ouvre une

parenthèse, pour une petite explication personnelle.

Vous êtes royaliste, monsieur, non-seulement par raison, mais encore par religion. — C'est-à-dire que pour vous, la chose est représentée par un nom, le nom par une personne, et que rien au monde ne pourrait déranger ce petit arrangement sans que pour vous l'édifice ne s'écroulât tout entier.

Cette manière de voir, monsieur, je la respecte profondément, parce que rien ne me semble respectable comme tout ce qui est conviction, amour, dévouement; mais vous serez juste aussi, et vous n'exigerez pas que toutes les nouvelles recrues de votre cause aient la même foi et le même culte pour ce que vous appelez, très-noblement, du reste, le Droit divin. — Vous voudrez donc bien ne pas vous scandaliser, si je me borne à des considérations un peu prosaïques pour expliquer mes nouvelles convictions.

Je l'avoue donc nettement, je suis entièrement avec vous, monsieur, mais seulement au point de vue rationnel et spéculatif; — c'est-à-dire que si la République m'avait offert les mêmes garanties, je serais avec elle; enfin, si je suis résolument avec vous, c'est que j'ai trouvé en vous la solution que je cherchais, et que je serais heureux de voir réaliser.

On ne peut pas demander plus à un nouveau converti.

Ceci posé, monsieur, je poursuis.

**

La République, ai-je dit, n'est plus mon fait, parce qu'elle s'est montrée malhonnête et immorale.

J'ajoute qu'elle me semble impossible parce qu'elle n'est pas une et indivisible.

Et qu'elle serait dangereuse parce que tout le monde voudrait être président.

Reste la monarchie.

La monarchie, si j'ai bien compris, peut être la vraie, la bonne République — moins ses inconvénients.

C'est assez dire que j'entends la monarchie constitutionnelle.

Elle supprime, avant tout, les agitations, si perfides pour l'ouvrier, des luttes électorales, en supprimant les vellétés d'ambitions frénétiques.

Elle établit un ordre de chose indiscutable, avantage inappréciable pour l'ouvrier.

La succession des personnes s'opérant sans que la question des personnes intervienne, le principe monarchique devient une garantie de stabilité, de continuité dans les affaires à laquelle la classe ouvrière a tout à gagner.

Et, lorsque les souverainetés éphémères de la République, toujours inquiètes, cherchent, non pas à démolir peut-être, mais à déboulonner les institutions traditionnelles pour les remplacer par d'autres portant leur marque, les souverainetés héréditaires, toujours sûres de l'avenir, ne songent qu'à réparer, consolider et grandir les œuvres qu'elles reçoivent en héritage. Donc, nouvel élément de stabilité.

Pourtant les objections contre la monarchie ne manquent pas, et je ne les entends que trop autour de moi.

Elles peuvent se résumer toutes en trois points:

— L'héritier du trône peut être incapable;

— La monarchie coûte trop cher;

— Elle veut ramener les anciens privilèges.

**

La première de ces objections n'existe plus, si l'on admet que le régime constitutionnel qui met, à côté d'un souverain désigné d'avance, un personnel électif, issu périodiquement du suffrage de la nation, lequel personnel est, par conséquent, toujours capable.

**

Quant au second grief, relatif au prix que coûte une monarchie, depuis que j'y ai bien réfléchi, j'aurais tant de choses à en dire que toutes les colonnes de votre journal, monsieur, n'y suffiraient pas.

Et tout d'abord, je dirai que ce régime ne coûterait en définitive que ce que la Chambre voudrait bien voter pour ce chapitre.

J'ajouterai même que, dans l'intérêt des ouvriers au nom desquels je plaide en ce moment, je verrais avec regret marchander ce chapitre. Ici je retrouve une des mille et grossières erreurs trop souvent et trop facilement acceptées par le peuple.

Dans ses jours de colère, le peuple s'irrite volontiers contre le luxe du riche, contre

l'éclat des fêtes, et il ne songe pas, l'aveugle! que ces dépenses font ses recettes obligées... — Je comprendrais, — à l'honnêteté près, — qu'un vitrier cassât les carreaux des somptueux hôtels, parce qu'il aurait à les remettre; — mais qu'un cirier vienne éteindre les bougies du salon, qu'un canut se formalise d'une toilette somptueuse, qu'un charron s'indigne d'une voiture qui l'éclabousse, voilà ce que je vois tous les jours, et voilà ce que je ne comprends plus.

Bien au contraire de cette inepte inconséquence, l'ouvrier devrait comprendre cette grande vérité: que le surplus du riche fait le nécessaire du pauvre; que plus il y a de soie et d'éclat dans le salon, moins il y a de haillons et de misères dans la mansarde.

On comprendrait mieux les fureurs populaires en présence du riche qui ferme sa porte, son cœur et sa bourse tout à la fois; celui-là qui entasse en pure perte pour tous, fait tort à la société, et mérite, sinon sa colère, du moins son mépris...; mais ce cas est l'exception: on ambitionne de posséder pour dépenser, et le mouvement qui résulte de ce sentiment naturel, instinctif, ouvre précisément au pauvre les chances de devenir riche à son tour; c'est l'élément vital et l'émulation dans la lutte, c'est le progrès.

C'est donc une grave maladresse économique que de demander la suppression du luxe des cours et de celui qui en est la conséquence, car, sachons-le, du jour où la production se bornera au strict nécessaire, la grande majorité de la classe ouvrière n'aura plus qu'à mourir de faim...

Tandis que — ne l'oublions pas non plus — tout cet argent jeté largement des fenêtres somptueuses, retombe très-exactement dans l'atelier qui produit et le magasin qui vend.

En d'autres termes, et quoi qu'on en dise, les émoluments d'une cour, insignifiants pour le budget d'une nation, ne passent par le coffre du riche que pour retomber dans la poche du pauvre; et comme, en définitive, le peuple met beaucoup moins dans les caisses publiques que le riche, il a tout intérêt à ce qu'il en sorte beaucoup pour en ramasser davantage.

Encore une fois, il y aurait tout un livre à faire sur cette question d'économie que je ne fais qu'effleurer ici; j'engage l'ouvrier à y réfléchir un peu, et il ne tardera pas à se rendre, comme je l'ai fait moi-même, à une aussi éclatante évidence.

**

La troisième objection: La monarchie ramènerait les anciens privilèges, me paraît être plutôt un prétexte de mauvaise foi qu'une conviction raisonnée.

Qui donc croira sérieusement qu'un être quelconque se trouverait assez ennemi de lui-même et de son pays, pour essayer de ramener ce que les quatre-vingts dernières années de notre histoire ont tant éloigné de nous? En dehors même de ses événements politiques, le dix-neuvième siècle, par ses événements scientifiques, a trop profondément modifié le fonctionnement social, pour qu'il soit possible de songer à faire revivre une civilisation devenue désormais légendaire.

Cette raison n'est donc que spécieuse, et nous n'avons pas à nous y arrêter.

En résumé, — et je ne crains pas de l'avouer, toutes ces objections faites contre le régime monarchique sont devenues pour moi des arguments en sa faveur.

Oui, la souveraineté héréditaire est indispensable à la tranquillité, à la prospérité du pays, et le régime constitutionnel pare à toutes les éventualités.

Oui, mille fois oui, les grandes dépenses, le luxe fastueux sont indispensables à la vie et au bien-être du peuple, puisque le producteur ne peut agir qu'en raison directe de l'action du consommateur.

Oui encore, le principe de liberté est devenu indispensable au peuple français; mais ce peuple, le vrai, l'honnête, veut une liberté sage, mesurée, celle, vérification faite par les derniers événements, que la monarchie seule peut nous donner.

Voilà pourquoi je me suis rangé au principe monarchique.

Mais j'entends déjà mes anciens amis s'écrier à leur tour.

Une monarchie, soit!... mais laquelle? C'est à cette question que je répondrai par une dernière lettre, monsieur le directeur, si toutefois celle-ci n'a pas trop lassé votre bienveillance.

PAUL CANOT,
ouvrier sculpteur.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,
A Poitiers le 6 avril 1872.

L'administration prévient les actionnaires que les cartes d'entrée, pour ceux qui possèdent cinq actions au moins, seront délivrées au siège de la société, rue Boncenne, n° 1, le 6 avril au matin, et qu'on n'exigera pas le dépôt des titres.

« Ceux des actionnaires qui ont confié leurs titres à M. Lecoy, pour le paiement des semestres échus, peuvent se présenter à son cabinet. »
Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 mars 1872.

NAISSANCES.

3, Marie-Clémentine Périddy, Porte-du-Bourg;
— 4, Maurice Ménier, rue Cour-Saint-Jean;
— Georges-Adrien Audren, rue du Pressoir-Saint-Antoine;
— 5, Marie-Francine Lemaitre, rue de Rouen;
— Maria Daviau, rue de Fenet;
— 6, Victorine-Augustine Laitridou, rue St-Nicolas;
— 8, Alexandre-Emile Soyler, rue Courcouronne;
— 9, Henry-Joseph Hudeau, rue des Capucins;
— 10, Marthe Darnault, place de la Gare; — 11,

Léon-Pierre Têtedoye, Montée-du-Fort; — Marcel-Joseph Albre, place Saint-Michel; — 12, Henriette-Ernestine Coquau, rue Porte-de-Fenet; — 13, Louis Martin, place de la Bilange; — 14, Berthe Gaschet, rue de Fenet.

MARIAGES.

2, Philippe-François Grumelart, journalier, et Modeste-Joséphine Piochon, domestique, tous deux de Saumur.
7, René-Auguste Dauzon, tailleur de pierres, veuf, et Marie-Jeanne-Florence Vinatier, domestique, veuve, tous deux de Saumur.
11, Charles Ballu, serrurier, et Marie Carry, couturière tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

1, Henri Claveau, deux mois, au Petit-Puy;
— Martine Unité, journalière, 78 ans, à l'Hospice;
— 2, Marguerite Dabourieux, veuve Jean-Adam Kalb, sans profession 76 ans, place de l'Hôtel-de-Ville; — Juliette Bauron, 18 mois, à l'Hospice;
— 4, Camille Derouet, 4 ans, rue Notre-Dame;
— 5 Léonard Dumon, palefrenier, 56 ans, à l'Hospice; — Pierre Guillot, rentier, 85 ans, rue du Marché-Noir; — Le Scouezec, (mort-né), place de la Bilange; — 6, Jules Salvert, 6 mois, Grand'Rue; — 7, Maurice-Auguste Charquau, 3 ans, rue de Fenet; — 9, Sophie Lemoine, sans pro-

ession, 70 ans, veuve Jean Poisson, rue Beaurepaire; — Augustine Degenne, 11 ans, Grand'Rue; — 13, Anne Houx, rentière, 75 ans, rue des Payens; — 14, Julienne-Andrée Bougreau, épouse Maurice Guillemet, 23 ans, couturière, rue de Fenet; — Armand-Ernest Fillon, journalier, 19 ans, rue de la Visitation; — Benjamin Trottin, chapelier, à l'Hospice; — 15, Marguerite Bertrand, 6 mois, Grand'Rue.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)**

Capital: 5,000,000 francs
Siège social: 57, rue Taillout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après:

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité 3,65
soit 1 centime par jour.
De 12 jours à 3 mois 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs:

De 3 mois à 6 mois 5 1/2
soit 1 centime 1/2 par jour.
De 6 mois à un an 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de: Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.
Le Président du Conseil d'administration.

N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. *,
Ancien ministre du Commerce.

POUR ÉVITER

**LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER**

IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MARS 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 65	»	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	925	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	89	»	»	»	25	Crédit Mobilier	315	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	435	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé	275	1	25	»	»	»	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	253	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— libéré	252 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3720	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

**GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 6 novembre).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 23 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 7 avril 1872, à deux heures du soir,
A la Mairie de Brossay.

DEUX FOURNEAUX à chaux et à briques, en pleine exploitation, hangars, terre et vignes, le tout en un tenant situé près le bourg de Brossay, d'une contenance de 44 ares;
ET TROIS MORCEAUX DE TERRE, situés près les fourneaux, contenant 90 ares environ.
Prix de ferme actuel des fourneaux, 200 francs.
Mise à prix 2.000 fr.
Il y aura adjudication, même sur une seule enchère.
S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (186)

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UN FONDS DE BOUTIQUE DE MARECHAL,
Situé commune de Cunault, AVEC USTENSILES ET MARCHANDISES.
S'adresser à M^e MÉHOUAS, notaire, ou à M. PAPIN, à Courchamps.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISONS
Situées à Saumur, au port Chevalier, Occupées par MM. Unalserres, Millet et Grignon.
Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas.
Avec cour, remises et écuries, vastes hangars, magasins et ateliers.
Superficie de 900 mètres.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,
JARDIN clos de murs, de 16 ares 50 centiares, avec maison, cave, hangar et pressoir, au Petit-Puy, commune de Saumur; autre cave, maison et cour, au même lieu.
S'adresser à M^e veuve BOUTIN-DESIGNES, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire. (167)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
UNE MAISON, sise à Saumur, carrefour de la Douve, n° 73, ayant salle à manger, salon, plusieurs chambres à coucher, écurie, parterre et bosquet;
MAISON à côté, partout le n° 71, ayant cuisine, trois pièces, parterre et dépendances;
ET **PETIT LOGEMENT**, ayant entrée par la rue de la Butte-des-Moulins.
La maison n° 73 pourrait être louée de suite.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (122)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON
A Presle, route de Doué,
Composée de neuf pièces, remise, écurie, jardin de 22 ares, bien affilé, pièce d'eau.
S'adresser audit notaire. (165)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

47 ARES DE VIGNE
A Bagnoux, près la Pierre-Couverte, quartier Henry. Entrée en jouissance de suite.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
1^o BEL HOTEL, entre cour et jardin, à Saumur, place Maupassant, rue Bodin et rue du Champ-de-Foire;
2^o VASTE MAISON de commerce, à Saumur, rue d'Orléans, n° 17, occupée par MM. Loiseleur et Belanger, négociants;
3^o PETITE MAISON, à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 15;
4^o Et UN JARDIN de un hectare vingt-deux ares, à Saumur, place du Champ-de-Foire et rue Verte, en totalité ou par parcelles.
Voir les affiches pour le détail.
S'adresser, pour traiter, à M. VÉZ, rue Bodin, ou à M^e CLOUARD, rue d'Orléans. (115)
M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc. (158)
M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.
S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,
1^o MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, 91, occupée en dernier lieu par M. Henry;
2^o MAISON DE CAMPAGNE et JARDIN très-bien affrûté, de 33 ares, aux Rives, commune de Saint-Martin, longeant l'Authion; belle pêche.
S'adresser à M^e CLOUARD. (170)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
LA MAISON BERGE
Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur.
En totalité ou par portions.
S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (358)

APPARTEMENT

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
Rue Royale, ancienne maison Raguideau, au second étage,
Composé de deux belles chambres sur la rue, cabinet, cave, grenier, cour, buanderie, etc.
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levés, à un kilomètre de la gare,
Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

AVIS.

Une compagnie d'assurances demande un agent dans chacun des cantons de l'arrondissement de Saumur. — S'adresser à M. DOUSSAIN, directeur du Centre Mutuel, à Saumur (Affranchir.) (185)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
ET SES DÉPENDANCES,
Située à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, 24, occupée par M. Laporte, huissier.
S'adresser à M. LECOQ-NEUSTEDT, place des Récollets. (168)

A SOUS-LOUER

Présentement,
APPARTEMENT au 1^{er} étage, composé de quatre pièces, avec écurie, remise, chambre de cocher et cave, place Saint-Michel.
Prix: 250 fr., au lieu de 300 fr. que paie le locataire actuel.
S'adresser à M. JAMET fils, à Saumur, ou à M. COUSCHER, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (181)

AVIS.

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un **jeune homme** de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions indirectes. (190)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

PRÊTS SUR BIENS RURAUX (Capitaux à placer), Achat de bons de réquisition dus aux villes et aux particuliers. Assurances sur la vie, rentes viagères, achat de nu-propiétés. Chemins de fer et opérations de finances importantes. S'adresser à la Caisse Financière, 42, rue de Trévise (1 à 4 h.). Paris.

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 4, TOURS (INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont:
Les teintures au teneur, en toutes nuances;
Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.
Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français;
La teinture des robes et le remoiage antique et français;
Les teintures-lutnières pour soirées;
Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes;
Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)